

dih  **al**

délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement

vendredi 27 septembre 2013
Paris - assemblée nationale
salle Victor Hugo - 101 rue de l'université



illustration : Gabj Jimenez - les gitans de boissy l'aillerie (détail)

Journée nationale d'échanges

**l'anticipation et l'accompagnement
des opérations d'évacuation des
campements illicites : point d'étape**



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Premier ministre

Ministère de
l'Égalité des territoires
et du Logement

www.territoires.gouv.fr



Journée nationale d'échanges
l'anticipation et l'accompagnement
des opérations d'évacuation
des campements illégaux : point d'étape

Vendredi 27 septembre 2013 de 10h à 17h

Assemblée nationale – Salle Victor Hugo
101, rue de l'Université – 75007 Paris

Déroulé de la journée d'échanges

10h00-11h00 : Ouverture et propos introductifs

- Introduction du préfet **Alain REGNIER**,
*délégué interministériel pour l'hébergement et l'accès au logement
des personnes sans-abri ou mal logées*
- Intervention de son excellence **Bogdan MAZURU**,
ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de Roumanie en France
- Intervention de **Dominique BAUDIS**,
défenseur des droits

11h00-11h15 : Projection d'un reportage vidéo « Portraits croisés »

11h15-12h45 : Ateliers

1. Atelier sur les dynamiques locales

La circulaire du 26 août 2012 prévoyait la mise en place d'un comité de suivi local et la réalisation de diagnostic global sur chaque campement. Quel bilan tirer de la mise en place de ces instruments de pilotage ? Comment s'organisent les partenariats entre l'Etat, les collectivités et les associations ? Quel dialogue avec les habitants des bidonvilles et les riverains ? Telles sont quelques-unes des questions qui seront abordées dans cet atelier.

Avec la participation de :

- **Michèle CREOFF**,
*directrice générale adjointe du conseil général du Val-de-Marne,
en charge du pôle enfance et famille*

- **Marie-Dominique DREYSSE**,
adjointe chargée de la solidarité et de la santé auprès du maire de Strasbourg,
- **Annick PORTES**,
directrice départementale de la cohésion sociale du département du Nord
- **Sébastien THIERY**,
coordinateur de l'association Pérou

2. Atelier sur les dynamiques européennes

Les réponses aux questions posées par les bidonvilles sont à trouver en grande partie au niveau européen, à travers des coopérations bilatérales (que ce soit entre Etats ou de collectivité à collectivité), mais aussi au sein de l'Union européenne afin de coordonner les stratégies nationales pour des politiques efficaces. Cet atelier devra permettre de revenir sur l'élaboration et la mise en œuvre de ces réponses.

Avec la participation de :

- **Aurel CIOBANU-DORDEA**,
directeur Egalité à la direction générale Justice de la Commission européenne
- **Jan JARAB**,
représentant régional Europe du Haut-Commissariat des Nations-unies aux droits de l'homme
- **Hubert JULIEN-LAFERRIERE**,
vice-président de la communauté urbaine de Lyon
- **Marie-Hélène NEDELEC**,
conseiller communautaire de Nantes Métropole en charge de la coopération décentralisée

3. Atelier sur l'accès aux droits

Qu'en est-il de l'accès aux droits des personnes vivant en bidonvilles, accès à l'éducation, au logement, à la santé, à l'emploi ? La circulaire du 26 août 2012 a-t-elle permis des améliorations ? Les solutions proposées dans le cadre des diagnostics conduisent-elles à un accès effectif au droit commun ?

Avec la participation de :

- **Micheline AMZALLAG**,
pédiatre à la consultation PASS de Créteil et administratrice de DEI-France
- **Olivier PAGANI**,
enseignant en classe UP2A, école La Paix, Mons-en-Baroeul
- **Alexandra SIARRI**,
adjointe au maire de Bordeaux en charge des nouvelles précarités

12h45-14h30 : Déjeuner libre

14h30 : Reprise des travaux :

Intervention de **George PAU-LANGEVIN**
ministre déléguée auprès du ministre de l'Éducation nationale, chargée de la Réussite éducative

14h45-16h00 : Table-ronde : Regard(s) sur les ateliers

- **Jean-François CORTY**,
directeur des opérations France de Médecins du Monde
- **Philippe GUSTIN**,
ambassadeur de France en Roumanie
- **Jean-Yves LECONTE**
sénateur représentant les Français établis hors de France
- **Jeroen SCHOKKENBROEK**,
*représentant spécial du secrétaire général du Conseil de l'Europe
pour les questions relatives aux Roms*
- **Louis SOUCHAL**,
directeur général délégué de la ville de Nantes et de Nantes métropole

16h00-17h15 : Table-ronde de clôture

- **Aline ARCHIMBAUD**,
sénatrice de la Seine-Saint-Denis
- **Michel BILLOUT**,
sénateur de la Seine-et-Marne
- **Anina CIUCIU**,
*étudiante, auteur de l'ouvrage « Je suis tzigane et je le reste, des camps
de réfugiés jusqu'à la Sorbonne »*
- **Laurent EL GHOZI**,
président de la Fnasat – gens du voyage, représentant du Collectif RomEurope
- **Marie LAJUS**
*préfète déléguée pour l'égalité des chances auprès du préfet de la région
Provence-Alpes-Côte-d'Azur, préfet des Bouches-du-Rhône*

17h15 : Fin des échanges



**Journée nationale d'échanges
l'anticipation et l'accompagnement
des opérations d'évacuation
des campements illicites : point d'étape**

Vendredi 27 septembre 2013 de 10h à 17h

***Assemblée nationale – Salle Victor Hugo
101, rue de l'Université – 75007 Paris***

Contenu du dossier

- Programme
- Eléments de bilan de l'application de la circulaire du 26 août 2012 un an après, et perspectives 2013/2014
- Points thématiques
 1. Organisation et pilotage de la mission de la Dihal
 2. Exemples concrets d'actions d'accompagnement et d'insertion des habitants des bidonvilles
 3. Le diagnostic global et individualisé : l'exemple de la Fnasat
 4. Coopération décentralisée entre le Grand Lyon et la ville roumaine de Tinca
 5. L'accompagnement et l'insertion des habitants des bidonvilles à Strasbourg
 6. Etat des lieux des campements illicites, septembre 2013



Journée nationale d'échanges l'anticipation et l'accompagnement des opérations d'évacuation des campements illicites : point d'étape

Vendredi 27 septembre 2013 de 10h à 17h

*Assemblée nationale – Salle Victor Hugo
101, rue de l'Université – 75007 Paris*

Éléments de bilan de la circulaire du 26 août 2012 un an après et perspectives 2013/2014

La circulaire du 26 août 2012 relative à l'anticipation et l'accompagnement des opérations d'évacuation des campements illicites réaffirme la nécessité de procéder aux évacuations, en particulier lorsque la situation sanitaire ou la sécurité l'exigent, tout en favorisant l'anticipation des évacuations des campements et l'accès au droit commun des personnes qui y habitent en vue de leur insertion.

Cette fiche présente des éléments de bilan et des perspectives d'action pour 2014 sur les différents aspects de la circulaire.

Diagnostiques et accompagnement des personnes vivant en bidonvilles

Ainsi que le prévoit la circulaire du 26 août 2012, un diagnostic social global et individualisé des personnes et familles doit être réalisé en amont de toute évacuation de campements illicites, permettant de repérer les personnes les plus fragiles.

Dans le cadre du plan quinquennal de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, le gouvernement a décidé de consacrer **4 millions d'euros de crédits annuels** pour l'anticipation et l'accompagnement des évacuations, prioritairement pour les régions les plus concernées (Île-de-France, Nord-Pas-de-Calais, Rhône-Alpes, PACA, Languedoc-Roussillon, Aquitaine).

La DIHAL a lancé un appel à projets au 1^{er} semestre 2013, à l'issue duquel 50 projets ont été sélectionnés et sont peu à peu engagés, couvrant 23 départements et concernant la quasi-totalité des campements. Ils sont principalement mis en œuvre par des associations, en partenariat avec des collectivités territoriales.

Perspectives 2013/2014 :

- *Après les élections municipales, une dynamique de **contractualisation pluriannuelle Etats/collectivités/associations** sera impulsée dans les territoires pour la résorption des bidonvilles ;*
- *Les diagnostics réalisés feront l'objet d'une **évaluation** et d'un **suivi** au plan national, qui permettront la **capitalisation des connaissances** en vue de définir les priorités d'action;*
- *Un **nouvel appel à projets** sera lancé en 2014 pour des actions d'accompagnement.*

Education

La circulaire du 26 août 2012 rappelle le principe d'obligation scolaire pour tous les enfants résidant sur le territoire français et charge les préfets d'encourager la scolarisation des enfants des bidonvilles.

Trois circulaires du 11 octobre 2012 du ministre de l'Éducation nationale ont permis d'améliorer la scolarisation des enfants des bidonvilles.

Un **dispositif de suivi** a été mis en place dans chaque académie. Un comité de pilotage national réunit les référents nommés dans les académies et permet de suivre la continuité éducative à travers l'élaboration d'outils et la circulation des enfants sur le territoire par la tenue d'un tableau de bord.

Environ **2 000 enfants** sont en âge d'être scolarisés ; un tiers seulement l'est et de manière très instable.

Perspectives 2013/2014 :

- *Renforcement des actions pour l'accès à l'éducation, en particulier contre les difficultés d'inscription dans certains territoires ;*
- *Mobilisation des équipes éducatives pour renforcer l'assiduité scolaire et développer des outils pédagogiques adaptés.*

Santé

Dans le cadre de la circulaire du 26 août 2012, les diagnostics effectués en amont des évacuations comportent un volet sanitaire qui permet un meilleur accès aux soins et des actions pour une meilleure hygiène de vie. Ils permettent également une orientation vers l'accès aux droits.

Les personnes en situation régulière ont ainsi accès au dispositif de droit commun en matière de santé, notamment à l'assurance maladie, à travers la couverture maladie universelle (CMU).

Dans ce cadre, des **campagnes de vaccination** ont été mises en œuvre par des associations dans plusieurs territoires.

Le **programme de médiation sanitaire** mis en place à titre expérimental en direction des femmes et jeunes enfants migrants vivant en bidonvilles, sur quatre territoires (en Loire-Atlantique, dans le Nord, dans le Val d'Oise et en Seine-Saint-Denis), montre toute l'efficacité des actions de prévention et de suivi médical.

Perspectives 2013/2014 :

- *Le programme de médiation sanitaire sera étendu à d'autres territoires.*

Emploi

Afin de favoriser l'intégration des personnes vivant en bidonvilles, la circulaire du 26 août 2012 prévoit de faciliter leur insertion professionnelle.

Les **conditions d'accès à l'emploi ont ainsi été assouplies** par un arrêté du 1^{er} octobre 2012 : la liste de métiers accessibles aux ressortissants roumains et bulgares a été élargie à 291 contre 150 auparavant. Les taxes jusque-là dues par l'employeur et le ressortissant à l'Office français de l'immigration et de l'intégration (Ofii) lors de la délivrance du titre de séjour ou de son renouvellement ont été supprimées. Les mesures transitoires doivent être levées définitivement le 1er janvier 2014.

Une **nette augmentation du nombre d'autorisations de travail** délivrées peut déjà être constatée : 4 249 bénéficiaires roumains et bulgares au premier semestre 2013 contre 3 145 au second semestre 2012.

Les ressortissants bulgares et roumains sont en outre éligibles aux contrats aidés depuis janvier 2013.

Perspectives 2013/2014 :

- *Encourager l'apprentissage de la langue française et la formation professionnelle, qui restent des freins importants à l'accès à l'emploi, en proposant des cours de français, des formations civiques et des bilans de compétence professionnelle aux ressortissants européens qui le souhaitent ;*
- *Développer l'accès aux emplois saisonniers agricoles pour les personnes vivant en bidonvilles dans des territoires ruraux en déclin démographique.*

Coopération avec les pays d'origine

Le 14 mai dernier, lors d'une rencontre avec les associations, puis lors de son voyage en Roumanie en juillet 2013, le Premier ministre a rappelé l'importance d'un partenariat étroit avec le gouvernement roumain dans le cadre d'une politique équilibrée d'insertion des personnes et de résorption des bidonvilles. Ce partenariat se traduit par une **coopération bilatérale** au niveau central mais aussi au niveau local, de collectivité à collectivité.

Un accord a été signé en septembre 2012 entre la France et la Roumanie pour la réinsertion de 80 familles dans leur pays d'origine. Cet accord a fait l'objet d'une première traduction concrète à l'été 2013 avec la signature de deux accords tripartites entre Nantes, l'Ofii et les *judets* (départements) de Dolj et Mehedinti.

Par ailleurs, la DIHAL anime un groupe de collectivités françaises cherchant à s'engager, avec l'appui des ambassades et de l'OFII, dans une démarche similaire dans le cadre d'accords globaux de coopération décentralisée.

Perspectives 2013/2014 :

- *Développement de la coopération bilatérale franco-roumaine en matière d'**ingénierie administrative et sociale**, en vue notamment d'améliorer en Roumanie l'interministérialité et la mobilisation des fonds européens ;*
- *Appui à la **coopération décentralisée** entre les collectivités territoriales concernées et volontaires, notamment en matière de réinsertion dans les pays d'origine ;*
- *Soutien à des projets d'action sociale et de rénovation urbaine en Roumanie (projet Ferentari à Bucarest soutenu par l'ambassade de France en Roumanie).*

Lutte contre les discriminations

Le rejet dont font l'objet les populations des campements constitue un obstacle aux actions conduites sur le terrain, d'où l'importance de déconstruire les préjugés et les représentations négatives.

La DIHAL a mené, en collaboration avec les associations, un travail de réflexion autour des discriminations dont sont victimes les populations issues des bidonvilles. Ce travail a notamment permis l'élaboration d'un **recueil documentaire** permettant aux associations de disposer de références et d'outils pratiques. Des vidéos ont été réalisées afin de présenter des exemples de projets territoriaux. Elles sont consultables à l'adresse suivante :

<http://www.dailymotion.com/territoiresgouv>

Les associations se mobilisent pour **lutter contre les idées reçues** sur ces populations. Ainsi, le collectif Romeurope a diffusé un livret disponible à cette adresse :

http://www.romeurope.org/IMG/pdf/20130613_guide_ceux_quon_appelle_les_roms-web.pdf

Perspectives 2013/2014 :

- *Mise en œuvre après les élections municipales d'une **campagne nationale de sensibilisation** pour un autre regard sur les habitants des bidonvilles, notamment en apportant des exemples positifs dans le but de déconstruire les préjugés, en partenariat avec la DIHAL, l'Agence nouvelles des solidarités actives (Ansa), le collectif Romeurope et les Ceméa (association d'éducation populaire).*

Lutte contre la traite des êtres humains

Des réseaux criminels sont actifs dans certains campements et exploitent la pauvreté des personnes qui y vivent, en forçant à la mendicité, à la délinquance ou à la prostitution. L'action coordonnée des polices française et roumaine doit permettre la construction d'une réponse unifiée spécifique en direction des mineurs.

La Mission interministérielle pour la protection des femmes victimes de violence et la lutte contre la traite des êtres humains (Miprof) a engagé un travail en vue de mettre en œuvre des mesures de protection des mineurs.

Perspectives 2013/2014 :

- *Elaboration et mise en place d'un plan d'actions spécifique pour les mineurs isolés auteurs de délinquance et victimes de la traite des êtres humains.*



Journée nationale d'échanges l'anticipation et l'accompagnement des opérations d'évacuation des campements illicites : point d'étape

Vendredi 27 septembre 2013 de 10h à 17h

*Assemblée nationale – Salle Victor Hugo
101, rue de l'Université – 75007 Paris*

Point thématique n°1 : Organisation & pilotage de la mission par la Dihal

Aux termes du décret du 14 juillet 2010, le délégué interministériel pour l'hébergement et l'accès au logement des personnes sans abri ou mal logées (DIHAL) « assure la coordination et le suivi de la mise en œuvre des priorités définies par le gouvernement en matière d'hébergement et d'accès au logement des personnes sans abri ou mal logées ».

En plus de cette mission généraliste, le DIHAL s'est vu confier par le Premier ministre en septembre 2012 une mission en matière d'anticipation et d'accompagnement des opérations d'évacuation des campements illicites (circulaire interministérielle du 26 août 2012). A ce titre, le DIHAL fournit aux services de l'Etat dans les territoires un appui méthodologique et coordonne l'action de l'Etat à travers l'animation d'un comité de pilotage interministériel.

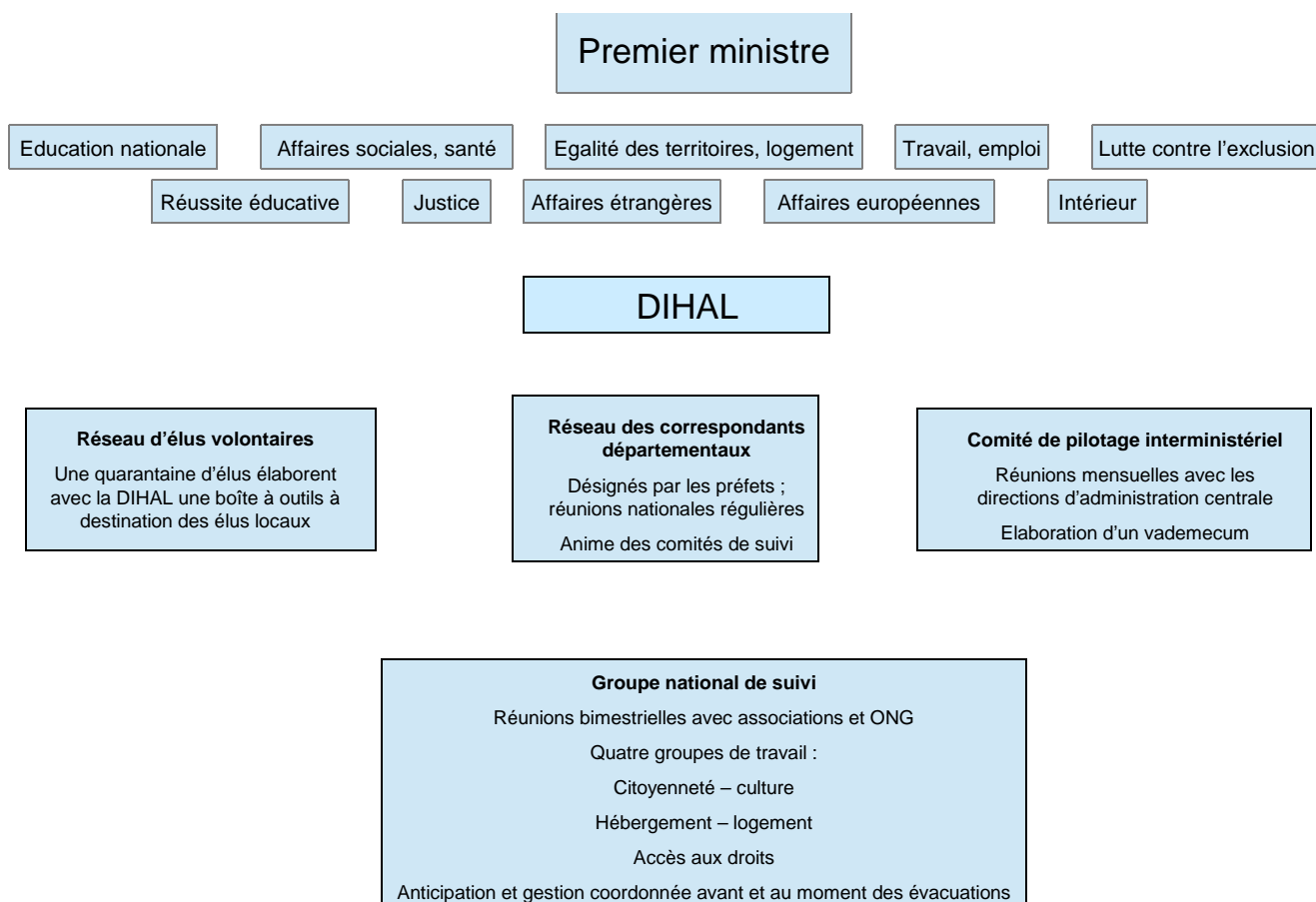
L'objectif est d'adopter une approche globale de l'accompagnement des personnes concernées comprenant aussi bien le logement que le travail, l'éducation et la santé.

La France est l'un des seuls pays de l'Union européenne à s'être doté d'un tel dispositif interministériel. Le DIHAL est par ailleurs le point de contact national de l'UE à ce sujet.

Le caractère interministériel de la mission du délégué se retrouve dans la composition de son équipe, qui a été renforcée par des personnels des ministères de l'éducation, du travail, de l'intérieur et de la santé.

La DIHAL a mis en place quatre instances de pilotage et de concertation :

- Le comité de pilotage interministériel rassemble les représentants des administrations centrales concernées et élabore les éléments de méthode et de référence à destination des préfets.
- Le réseau des correspondants départementaux permet à la DIHAL d’avoir un interlocuteur désigné par les préfets dans chaque département afin d’avoir connaissance des situations et des attentes du terrain.
- Le réseau de quarante élus volontaires partage les connaissances et les bonnes pratiques observées dans les territoires et élabore avec la DIHAL une boîte à outils relative aux campements à destination des élus.
- Le groupe national de suivi réunit associations, acteurs de terrain et ministères concernés dans une instance de concertation et de suivi de la politique mise en œuvre.





Journée nationale d'échanges l'anticipation et l'accompagnement des opérations d'évacuation des campements illicites : point d'étape

Vendredi 27 septembre 2013 de 10h à 17h

*Assemblée nationale – Salle Victor Hugo
101, rue de l'Université – 75007 Paris*

Point thématique n°2 : Exemples concrets d'actions d'accompagnement et d'insertion des habitants des bidonvilles

Cette fiche propose quelques exemples concrets d'actions conduites en matière d'accompagnement et d'insertion des habitants des bidonvilles. Ces exemples s'inscrivent dans l'esprit de la circulaire du 26 août 2012 et ont permis d'obtenir des résultats probants, sans pour autant faire nécessairement figure de bonnes pratiques à reproduire. Ils témoignent des efforts effectués par les acteurs de terrain pour répondre au défi de l'accès aux droits des personnes.

En matière de scolarisation

- **Montreuil : exemple d'action cohérente et équilibrée de scolarisation des enfants des bidonvilles sur l'ensemble du territoire d'une commune**

Les services de la ville ont mis en place, avec les services de l'Éducation nationale et en appui des centres sociaux, un dispositif coordonné pour la scolarisation des enfants et leur accès à des activités périscolaires

***Contact :** Claude REZNIK, adjoint au maire délégué aux populations migrantes et à la coopération internationale (claude.reznik@montreuil.fr)*

- **Mons-en-Baroeul : exemple de dispositif permettant d'assurer la continuité éducative des enfants des bidonvilles**

Depuis plusieurs années, Olivier PAGANI, enseignant en classe UP2A à Lille, accueille des enfants des campements pour lesquels il a mis en place un contrat d'objectif partagé avec les familles, afin d'assurer la présence au quotidien en classe.

***Contact :** Olivier PAGANI (olivierpagani@free.fr)*

En matière d'emploi

- **Projet Andatu (Rhône) : exemple de programme favorisant un accès simultané au logement, à la formation professionnelle et l'emploi**

L'Etat mandate et finance pour cette action un opérateur unique : l'association Forum Réfugiés. Des cours de français langue étrangère (FLE) sont proposés, ainsi que des cours de français adaptés au poste de travail pour les personnes en emploi. Le programme comprend également des formations courtes permettant de trouver un emploi, ainsi qu'un accompagnement vers l'emploi adapté au parcours de chaque bénéficiaire.

Contact : *Forum Réfugiés (andatu@forumrefugies.org)*

En matière de logement

- **Orly, hameau du Bouvray (Val-de-Marne) : exemple de projet d'insertion par le logement**
Fin 2011, le Conseil général a mis en place un programme articulant une action pour l'hébergement des familles et un projet d'accompagnement social bénéficiant à 20 familles, soit 78 personnes, en promouvant notamment l'auto-construction des maisons.

Contact : *Marc NECTAR, chef de projet Insertion Logements Roms, CG94 (marc.nectar@cg94.fr)*

- **Strasbourg : espace temporaire d'insertion dédié à l'accueil de familles**
En 2011, la Ville de Strasbourg a décidé la réalisation d'un espace temporaire d'insertion dédié à l'accueil de 20 familles afin d'engager une action volontariste d'accompagnement vers l'insertion.

Contact : *Marie-Dominique DREYSSE, adjointe au maire en charge de l'action sociale territoriale, (marie-dominique.dreyse@strasbourg.eu)*

- **Bordeaux : exemple d'un dispositif visant la résorption de l'habitat précaire**
Les services de l'Etat et de la Ville ont engagé en 2009 une maîtrise d'oeuvre urbaine et sociale (MOUS) portant essentiellement sur les populations étrangères sans-abri en provenance de Roumanie ou de Bulgarie, qui permet notamment d'anticiper la sortie de squat par un relogement vers du logement d'urgence ou un habitat adapté.

Contact : *Philippe GRALL, directeur adjoint de la DDCS Gironde (philippe.grall@gironde.gouv.fr), Alexandra SIARRI, adjointe au maire en charge des nouvelles précarités (a.siarri@mairie-bordeaux.fr)*

En matière de réinsertion dans le pays d'origine et de coopération décentralisée

- **Grand Lyon et commune de Tinca en Roumanie : exemple d'un projet de coopération décentralisée**

Un programme de coopération décentralisée a été lancé en 2011 via une convention de trois ans entre le Grand Lyon, la commune de Tinca et le conseil général de Bihor, visant à mettre en œuvre un projet d'amélioration des conditions de vie des populations défavorisées et notamment des Roms sur le territoire roumain, à travers notamment l'électrification d'une partie d'un quartier rom et la construction d'un centre multifonctionnel.

Contact : *Hubert JULIEN-LAFERRIERE, vice-président du Grand Lyon (hubert.julien-laferriere@mairie-lyon.fr), Suzanne PAGE, chef de projet, Direction des Relations Internationales, Grand Lyon (spage@grandlyon.org)*

- **Nantes et les judets de Dolj et Mehedinti : exemple d'un projet de réinsertion de familles dans leur pays d'origine**

En application de l'accord signé en septembre 2012 entre la France et la Roumanie pour la réinsertion de 80 familles, Nantes Métropole a signé à l'été 2013 deux accords tripartites avec l'Office français de l'immigration et de l'intégration (Ofii) et les judets de Dolj et Mehedinti en vue de la réinsertion de familles dans leur pays d'origine.

Contact : *Louis SOUCHAL, directeur général délégué de la ville de Nantes et de Nantes Métropole (louis.souchal@mairie-nantes.fr)*



l'anticipation et l'accompagnement des opérations d'évacuation des campements illicites : point d'étape

Vendredi 27 septembre 2013 de 10h à 17h

**Assemblée nationale – Salle Victor Hugo
101, rue de l'Université – 75007 Paris**

Point thématique n°3 : Le diagnostic global et individualisé L'exemple d'un opérateur : la Fnsat

La circulaire interministérielle du 26 août 2012 relative à l'anticipation et à l'accompagnement des opérations d'évacuation des campements illicites prévoit la réalisation, aussi rapidement que possible, d'un « diagnostic de la situation de chacune des familles ou personnes isolées » habitant un campement. Ces diagnostics peuvent être réalisés par les services de l'État et ses opérateurs. Il peut également être confié à des associations.

L'objet de cette fiche est ainsi de montrer, à partir de l'exemple de la Fnsat, en quoi peut consister et ce que peut apporter un diagnostic. Il s'agit d'un exemple parmi d'autres, plusieurs associations s'étant vues confiées la réalisation de tels diagnostics.

Depuis la mise en place de la circulaire du 26 août 2012, la Fnsat a réalisé 5 diagnostics sur cinq territoires différents (dans la région Nord-Pas-de-Calais, en Île-de-France et en Languedoc-Roussillon).

Diagnosics sociaux : la méthode proposée

Les diagnostics sont réalisés par une équipe pluridisciplinaire (sociologue, juriste), maîtrisant la langue des populations concernées. Afin de garantir un diagnostic le plus neutre possible, le rôle de la Fnsat s'arrête à un ensemble de préconisations pour l'accompagnement des populations et l'élaboration d'outils de suivi-évaluation adaptés.

Les données sont récoltées lors d'entretiens sur la base d'un questionnaire qui comporte l'ensemble des informations caractérisant les situations et les parcours des personnes (situation au regard de l'emploi et du séjour en France, de la protection sociale, de la scolarisation, de la formation, du parcours migratoire, activités formelles ou informelles). Ces informations sont complétées par l'observation sur les sites afin de mieux appréhender les situations familiales et les dynamiques dans et entre les divers groupes.

Le diagnostic permet également d'identifier les freins et les leviers d'une possible intégration des populations dans le tissu local en fonction des besoins et des capacités de tous les

acteurs, institutionnels et associatifs. Le champ d'intervention précis, les compétences et les éventuelles lacunes de l'ensemble des intervenants institutionnels associatifs et/ou bénévoles sont recensés.

Quelques constats

Même si la prudence s'impose, quelques constats peuvent être tirés :

- Des populations aux parcours différents

L'homogénéité d'une catégorie "rom" est fortement questionnée. Les diagnostics menés ont pu mettre en évidence la singularité de chaque groupe familial selon les nationalités et les origines géographiques. Les capacités de ressources et d'insertion différentes, le contexte local du pays d'origine, la mise en place ou non de politiques publiques locales et l'intervention ou non des acteurs sociaux, associatifs et institutionnels sur les territoires favorisent le développement un éventail large de solutions d'insertion, et ne cantonnent pas les collectivités à mettre en place des dispositifs spécifiques uniques d'insertion coûteux aux résultats souvent peu satisfaisants.

- Un ancrage territorial marqué

Les populations dites roms, arrivées lors de la dernière vague migratoire (après 1990), sont majoritairement en France depuis plus de cinq années. De nombreuses familles restent présentes sur un même territoire malgré les expulsions répétées en développant une recherche des conditions d'accueil les moins défavorables, une continuité dans la construction de liens sociaux et une connaissance d'institutions publiques ou privées.

- Des populations mal connues

La complexité des situations est rarement prise en compte par les acteurs institutionnels ou associatifs travaillant auprès d'elles. Or, le fait de percevoir ces familles comme appartenant à un groupe homogène aboutit à un accompagnement social peu efficace et même parfois contre-productif. Le poids des représentations peut parfois conduire à des réponses inappropriées maintenant les personnes dans une certaine dépendance plutôt que de favoriser l'autonomie.

- Un travail de coopération décentralisée à redéfinir

Les diagnostics confirment que la migration des Roms roumains, bulgares ou originaires des Balkans est de type familial avec une origine géographique commune. Cette spécificité ne peut qu'encourager la coopération décentralisée avec les localités d'origine dans des domaines comme la protection de l'enfance, la formation, le développement d'activités professionnelles.

Depuis le début des années 1990, les territoires dont sont originaires les populations dites "roms" ont vu de nombreux projets se mettre en place. Ces projets, fruits d'initiatives locales, ne s'inscrivent que trop rarement dans une logique commune qui pourrait être portée par les autorités françaises et qui ne pourrait que bénéficier aux collectivités locales.



Journée nationale d'échanges l'anticipation et l'accompagnement des opérations d'évacuation des campements illicites : point d'étape

Vendredi 27 septembre 2013 de 10h à 17h

*Assemblée nationale – Salle Victor Hugo
101, rue de l'Université – 75007 Paris*

Point thématique n° 4 : Coopération décentralisée entre le Grand Lyon et la ville roumaine de Tinca

1. Contexte

30% des Roms roumains de Lyon viennent du judet (département) de Bihor. Tinca est l'une des communes les plus importantes de Bihor avec près de 7 800 habitants dont 1 500 Roms. Une grande partie d'entre eux sont déjà venus à Lyon dans le cadre de migrations pendulaires à visée économique.

Le quartier rom de Tinca présente les problématiques suivantes :

- manque d'accès à l'eau et à l'électricité ;
- accès difficile à l'emploi ;
- majorité des familles en dessous du seuil de pauvreté, malgré les prestations familiales (50 euros) qu'elles peuvent recevoir ;
- discrimination et stigmatisation.

2. Convention

Un programme de coopération décentralisée a été lancé en 2011 via une convention de trois ans entre le Grand Lyon, la commune de Tinca et le conseil général de Bihor, visant à mettre en œuvre un projet d'amélioration des conditions de vie des populations défavorisées, et notamment des Roms, sur le territoire roumain.

Le Grand Lyon finance la construction d'un centre multifonctionnel sur un terrain mis à disposition par la commune de Tinca. Le fonctionnement du centre sera quant à lui financé par la commune et le *judet*.

3. Objectifs

- améliorer les conditions de vie des populations défavorisées et notamment des Roms sur le territoire roumain ;
- renforcer la solidarité entre la France et la Roumanie à travers la coopération décentralisée entre collectivités pour favoriser l'inclusion des Roms dans leur pays ;
- sensibiliser l'opinion roumaine aux possibilités d'inclusion de cette minorité ;
- sensibiliser la population lyonnaise à la situation de ces populations dans leur pays d'origine et lutter ainsi contre les discriminations dont elles sont victimes.

4. Mise en oeuvre

Le montage du projet s'est fait sur la base de concertation avec les experts des questions roms et en partenariat avec les associations locales qui ont déjà conduit des projets similaires (ex : centre multifonctionnel de Téléquiu, géré par l'association Ruhama).

Phase 1 : raccordement électrique - 1^{ère} tranche achevée en 2012

- Electrification d'une partie d'un quartier rom non desservi par le réseau électrique, permettant ainsi une amélioration de la vie quotidienne et de la sécurité : soixante familles touchées, soit environ 300 personnes ;
- accompagnement des familles pour l'ouverture des contrats individuels de fourniture d'électricité.
- **Raccordement électrique - 2^{ème} tranche en cours** : avec le soutien de la Fondation Abbé Pierre, création d'une nouvelle ligne en souterrain puis en aérien pour renforcer la tension électrique afin d'alimenter le centre multifonctionnel, raccorder quelques familles et réaliser l'éclairage public du quartier rom

Phase 2 : centre multifonctionnel – ouverture en septembre 2013

- surface prévisionnelle : 300m² ;
- bains/douches avec sanitaires et laverie ;
- activités prévues pour l'intégration des habitants du quartier : crèche, salle pour « l'école après l'école » afin de lutter contre l'échec scolaire, salles de rencontres à destination des parents pour s'informer, échanger et recevoir l'assistance nécessaire aux démarches sociales, de santé et de travail ;
- travail de médiation et de conciliation par des équipes pluridisciplinaires (professionnels et bénévoles) ;
- fonctionnement du centre confié à l'association Ruhama qui recrutera des Roms pour en assurer l'entretien.



Perspectives

- Poursuite du programme centrée sur le développement économique (économie sociale, création d'emploi, etc.) ;
- Implication d'autres collectivités dans des projets similaires dans le judet ou la région ;
- Ouverture du cadre de coopération à l'échelle régionale ;
- Création d'une coopération interrégionale européenne par le soutien financier de la Commission européenne dans le cadre des fonds de cohésion.



Journée nationale d'échanges l'anticipation et l'accompagnement des opérations d'évacuation des campements illicites : point d'étape

Vendredi 27 septembre 2013 de 10h à 17h

*Assemblée nationale – Salle Victor Hugo
101, rue de l'Université – 75007 Paris*

Point thématique n°5 : L'accompagnement et l'insertion des habitants des bidonvilles à Strasbourg

Le développement de bidonvilles sur la commune de Strasbourg a conduit la municipalité à engager en 2008 une action tendant à résorber les campements présents sur son territoire. Dès 2011, elle a ainsi aménagé un espace temporaire afin d'accompagner des familles vers l'insertion : l'espace 16.

Situation et coût

Proche des transports en commun et situé en centre-ville, l'espace 16 est composé d'une quarantaine de caravanes, d'infrastructures sanitaires et d'un lieu d'animation. L'investissement a été de l'ordre de 450 000 €. Ce programme concerne aujourd'hui cent trente personnes (enfants et adultes).

Accompagnement de l'insertion

Les familles sont responsabilisées à travers la création du Conseil de vie social (CVS), lequel est composé des adultes du site et permet l'organisation de la vie quotidienne sur l'espace 16. Ainsi, les bénéficiaires du projet sont inclus dans la gestion de ce dernier, ce qui permet de les investir d'une responsabilité vis-à-vis de sa réussite. Les familles assurent par exemple intégralement la gestion de la propreté du site.

Une équipe de trois travailleurs sociaux de l'association « Horizon amitié » est chargée de l'accompagnement social. Un contrat précisant les objectifs d'insertion et les règles de fonctionnement de l'espace 16 et de l'occupation des caravanes a été signé par les familles bénéficiaires. Il est rediscuté et renouvelé tous les six mois.

Actions entreprises

Santé

Un travail relatif à la santé a été mené auprès des résidants, en lien notamment avec les équipes de protection maternelle et infantile de la Ville et des centres médico-sociaux afin garantir le plus possible leur accès au droit commun.

Scolarisation

Un partenariat établi avec les services de l'Education nationale a permis de scolariser et d'accompagner tous les enfants en mobilisant enseignants, parents et associations de quartier. Un soutien scolaire a été apporté, et l'accent a été mis sur l'obligation d'assiduité.

Tous les personnes âgées de seize ans et plus ont été inscrites à des cours d'apprentissage du français qui ont notamment permis d'aborder les règles de base de la vie dans la société française. Plus de la moitié ont suivi avec assiduité ces cours.

Insertion professionnelle.

Grâce à un co-financement entre l'Etat, la Ville et le Fonds social européen, un stage de préformation professionnelle a pu être mis en place depuis aout 2013, porté par l'association locale Lupovino.

Le 24 septembre 2013, cinq stagiaires ont pu signer un contrat unique d'insertion grâce au partenariat mis en place avec le réseau des entreprises et des chantiers d'insertion, mais aussi et surtout à la volonté des personnes de s'insérer professionnellement.

Bilan et suites

En janvier 2013, une équipe dédiée a été créée au sein de la Direction des solidarités et de la santé de la Ville de Strasbourg. La municipalité travaille aujourd'hui en synergie avec l'Etat, le Conseil de l'Europe et une plate forme d'associations pour mettre en place un plan d'action global afin d'améliorer la situation des familles concernées.

Le bilan de l'opération étant positif, la municipalité a souhaité poursuivre ses actions pour une extinction rapide des sites illicites disséminés sur le territoire de la ville et a engagé les démarches pour l'ouverture d'un second espace. Cet espace est basé sur le même principe que le premier afin de permettre aux familles qui le souhaitent d'avoir un projet d'insertion à Strasbourg.

La municipalité s'engage également à aider, dans le cadre de l'accord franco-roumain, les familles qui envisagent un retour en Roumanie de le faire (trois familles ont émis ce souhait).

A la demande de la ville, ce plan d'action globale s'appuie sur la création d'une **maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS)**, dont une partie du financement est assurée par l'Etat grâce aux crédits du plan de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale dédiés à l'anticipation et l'accompagnement des évacuations de campements dans le cadre de la circulaire interministérielle du 26 août 2012.



Journée nationale d'échanges l'anticipation et l'accompagnement des opérations d'évacuation des campements illicites : point d'étape

Vendredi 27 septembre 2013 de 10h à 17h

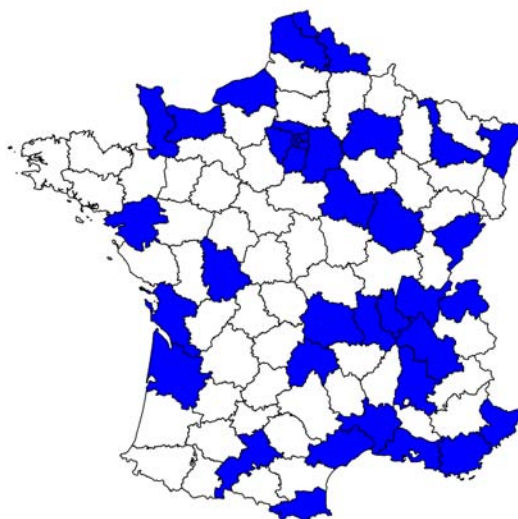
*Assemblée nationale – Salle Victor Hugo
101, rue de l'Université – 75007 Paris*

Point thématique n°6 : Etat des lieux des campements illicites - Septembre 2013

Dans le cadre du suivi de la mise en œuvre de la circulaire du 26 août 2012, la DIHAL adresse chaque semestre à l'ensemble de ses correspondants départementaux un questionnaire sur la présence de campements illicites. La dernière enquête a été réalisée à l'été 2013. Plus de 80% des correspondants ont renseigné l'enquête.

Il convient de souligner que ces données portent sur les campements illicites et le nombre de personnes y vivant, **indépendamment de leur origine ethnique**.

Carte des départements ayant indiqué la présence de campements illicites sur leur territoire



Total France :
394 campements
16 949 personnes



Source : Enquête DIHAL auprès des correspondants départementaux

Principales régions concernées

| Région | nombre de campements | nombre de personnes occupant les sites |
|----------------------------|----------------------|--|
| Alsace | 14 | 424 |
| Aquitaine | 6 | 454 |
| Auvergne | 4 | 78 |
| Basse-Normandie | 2 | 56 |
| Bourgogne | 3 | 287 |
| Champagne-Ardenne | 2 | 65 |
| Île-de-France | 153 | 6956 |
| Languedoc-Roussillon | 28 | 967 |
| Midi-Pyrénées | 9 | 415 |
| Nord-Pas-de-Calais | 54 | 3116 |
| Pays-de-la-Loire | 36 | 1469 |
| Poitou-Charentes | 3 | 45 |
| Provence-Alpes-Côte d'Azur | 41 | 1250 |
| Rhône-Alpes | 35 | 1081 |

Constats sur la localisation des campements

- **L'Île-de-France concentre 39% des campements et 41% des personnes vivant dans des campements en France** (153 campements, 6 956 personnes).
- **Les régions Nord-pas-de-Calais, Pays-de-la-Loire, Provence-Alpes-côte-d'Azur, Languedoc-Roussillon et Rhône-Alpes** sont également très concernées. Au total, ces 5 régions comptent 194 campements et 7 883 personnes vivant dans ces campements.
- **Le département de la Seine-Saint-Denis** regroupe 20% des habitants des campements du territoire (62 campements, 3 396 personnes).
- Viennent ensuite les départements du **Nord** (41 campements, 2 790 personnes), de la **Loire-Atlantique** (36 campements, 1 469 personnes), des **Bouches-du-Rhône** (38 campements, 1 120 personnes) et de l'**Essonne** (28 campements, 1054 personnes).

Données complémentaires

- Plus de **4 300 enfants** vivent dans ces campements (environ 28% des personnes concernées).
- Au moins **1300 personnes vivent dans des campements ne disposant d'aucune forme de traitement des déchets.**
- Plus de **3700 personnes vivent dans des campements sans point d'eau.**
- Près de 2 tiers des campements sont situés sur des terrains publics.
- Plus d'un tiers des campements sont concernés par une décision de justice.

Le 26 août 2012, sept ministres signaient une circulaire interministérielle relative à l'anticipation des campements illégaux et à l'accompagnement des opérations d'évacuation des campements illégaux.
Le 14 mai dernier, lors d'une rencontre avec les associations, le Premier ministre a rappelé la ligne politique équilibrée du Gouvernement sur la question de l'accompagnement des familles vivant dans les bidonvilles et campements illégaux.
Un an après l'envoi de cette circulaire aux préfets, la DIHAL organise en partenariat avec des représentants du monde associatif et des collectivités territoriales, une journée nationale d'échanges pour faire le point sur sa mise en oeuvre.

Délégation interministérielle à
l'hébergement et à l'accès au logement

244, bd Saint Germain - 75007 Paris
contact.dihal@developpement-durable.gouv.fr
fé. 01 40 81 33 73 - fax. 01 40 81 34 90

